L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN 3 AOUT 1884. Entre les rues Bienville et Conti.

FEUILLETON.

UN CRIME.

PAR

Henry Gréville

I

La place de Champcey dormait au soleil dans l'engourdissement de la grande chaleur. Les maisons closes, les fenêtres fermées, que les rideaux blancs soigneusement drapés rendaient impénétrables au regard, les portes des granges ajustées et cadenassées, et même les charrettes dételées, dont les brancards se levaient au ciel comme les bras d'un dormeur mal éveillé qui s'étire longuement, tout exhalait une impression de sieste et de béate paresse.

Champcey était en tout temps un village paisible; aussi loin que remontaient les souvenirs des plus vieux habitants, rien d'extraordinaire n'y était jamais arrivé. La mer avait beau venir hurler au pied des roches environnantes déchiquetées, les Champcois n'avaient point de barques n'ayant point de port; en coupant au flanc de la falaise la haute forêge qui leur sert de combustible, ils se contentaient de hocher la tête au passage des voiles ténébreuses qui se hasardaient au large par le gros temps.

Ce n'est pas eux qu'on aurait pris à risquer leurs biens ou leur personne en quelque aventure périlleuse! De père en fils les Champcois se transmettaient les principes d'économie et de sagesse avec lesquels, sauf un cas de male maladie, on est assuré de vivre vieux et de mourir dans l'aisance.

A Champcey, on se querellait peu, et l'on ne se battait pas. Les garçonnets eux-mêmes, sur le seuil de l'école, échangeaient parfois des injures, mais jamais de horions : l'instinct de la tranquillité qui fait vivre longtemps sans user beaucoup d'habits était assez fort en eux pour apaiser promptement leurs dissensions enfantines, qui ailleurs eussent probablement dégénéré en rixes tumultueuses. Ils se montraient assez volontiers le poing, mais on n'avait pas ouï-dire que les choses eussent jamais été poussées plus avant.

Les journaux pénétraient pourtant dans ce lieu reclus; il en arrivait même deux, chaque jeudi et chaque dimanche, l'un réactionnaire, pour le curé; l'autre radical pour le maire; mais la politique elle-même ne pouvait troubler la sécurité qu'imposait aux habitants l'atmosphère particulière de Champcey; on lisait le journal uniquement pour connaître les ventes de biens meubles et immeubles, la gazette des foires et marchés, et parfois, mais rarement, les faits divers de l'arrondissement.

C'est dans cette paix somnolente qu'étaient nés, puis morts, tous les Champcois depuis les temps les plus reculés, alors qu'un homme aventureux était venu bâtir sur la plaine la première maison du village.

Elle existait encore, cette maison historique : construite en pierres grises du pays, recouverte de lourdes feuilles de schiste bleu pâle; elle portait, profondément gravé dans l'entablement, au-dessus de la porte, des lettres de l'apparence cabalistique :

F. B. P. MARIN BONAMI 1617

Ce qui signifiait : Fait bâtir par Marin Bonami.

Qui était ce fondateur? on l'ignorait. Le village, on le voit, n'était pas vieux : deux siècles et demi seulement. Et déjà personne ne pouvait plus dire ce qu'il y avait eu sur la falaise, avant qu'on y vît une église. Des savants étaient venus, affirmant qu'on devait y retrouver des vestiges de camp romain; d'autres avaient assuré qu'il y avait jadis existé des menhirs... Les Champcois ne savaient rien. Marin Bonami n'avait point laissé de légende.

Il avait pourtant laissé une postérité : de père en fils, la maison de pierres grises avait abrité, le soir, sur la falaise, la petite fenêtre qui regardait la mer. Les pêcheurs qui regagnaient leur havre, en qui s'en allaient à l'heure du crépuscule tendre leurs lignes sur le banc de rochers à fleur de marée basse, qui contournaient la côte si dangereuse, se servaient de la fenêtre comme d'un "amer" pour retrouver la passe et les courants.

Parfois la fenêtre luisait comme un feu de forge; c'était lorsque la femme Bonami, jeune ou vieille, suivant le hasard des années, jetait dans l'âtre de grandes branches d'ajonc secs, dont la flamme montait dans la cheminée, emplissant la maison de lueurs dansantes et joyeuses. Le lait tremblait alors dans l'énorme chaudron de cuivre qui se préparait, jadis avec du sel, du suif et du sucre noir, pour mes de terre, la pâture des bêtes; la vapeur s'enroulait en volutes au milieu de la fumée, et les petits Bonami, assis près de l'âtre, les mains sur les genoux, regardaient bouillir le chaudron.

Les femmes Bonami s'en étaient allées les unes après les autres dormir dans le cimetière. Puis les Bonami s'étaient éparpillés un peu partout,—faute d'espace, et aussi par le hasard des mariages qui avaient emmené les filles vers d'autres coins de famille; la dernière tombe, la plus fraîche, était près de la petite porte de l'église, entourée d'une balustrade de bois peinte en noir, une croix blanche semée de larmes noires disparaissait presque sous un rosier blanc, qui faisait pleuvoir de mai à novembre une avalanche de petites roses parfumées sur le nom de Victoire Bonami morte à seize ans.

Le soleil de midi tombait à pic sur le rosier, mettant en lumière toutes les roses, et creusant un trou sombre à la tête de la croix, là où on voyait le nom. Le dernier Bonami vivant pouvait qâ et là du bois mort aux branches de l'arbuste, et laissait tomber autour de lui l'averse de pétales effeuillés que provoquait la secousse régulière de son couteau.

C'était un beau garçon de vingt-cinq ans; il avait la structure ferme, pour ainsi dire taillée, de sa race et en particulier de sa famille. Il paraissait peut-être un peu plus âgé que ses années, mais à quarante ans il n'aurait presque pas changé. Les yeux bleus, fermes et francs, devaient seuls prendre une expression différente de jeunesse, ils étaient étonnamment jeunes et brillants.

Marin, dernier du nom, n'avait plus personne de son sang; sa sœur Victoire, dont il soignait la tombe avec une attention tendre et infatigable, était morte dix ans auparavant d'une façon mystérieuse. Quelle colère, quelle douleur, dépéri, puis elle s'était éteinte; personne n'avait su, ni n'avait demandé pourquoi. Marin, très jeune alors, et plus désespéré de la vie du serpe que de celle du cœur, l'avait beaucoup pleurée; orphelins, ils étaient l'un pour l'autre tout ce qui survivait d'eux deux enfants qui n'ont qu'eux pour s'aimer.

Il affectionnait entre tous les endroits du pays le cimetière, plein de soleil et de mouches bourdonnantes; le rosier qu'il avait planté lui semblait, l'été, un ami, auquel il confiait ses rêves, et il le soignait comme il eût fait d'un enfant que l'on encourage ou que l'on redresse. Depuis bien des années, Marin, ne pleurait plus sa sœur, mais il l'aimait toujours, et, près de sa tombe, il croyait parfois ne l'avoir point perdue.

Rien plus, il lui semblait souvent que si quelque chose lui manquait jamais, ce serait là, près de cette croix, parmi les roses blanches, qu'apparaîtrait l'élément de sa vie.

Les roses fanées gisaient toutes dans l'herbe, avec les pousses gourmandes que Marin venait d'émonder; il avait retiré son couteau et l'avait remis dans sa poche, et pourtant il restait pénétré d'on ne sait quelle douceur secrète; tout semblait bon autour de lui; l'air était chaud et fortifiant, et là, au milieu des siens, endormis, il ne sentait pas seul.....

La petite porte du cimetière grinça sur ses gonds, s'ouvrit et retomba; Marin leva les yeux, et resta immobile.... Était-ce sa destinée qui venait le trouver près du rosier de Victoire?

C'était une toute mignonne fillette de seize ou dix-sept ans à peine, mince et blême, vêtue de sa petite taille; sous ses chevux frisottants formant un nimbe à son joli visage mutin; elle cachait ses deux mains sous son tablier, et se dirigeait vers l'église, dont la porte ouverte laissait sortir une bonne odeur de cire et d'encens.

Le cimetière était planté de pommiers; qui buvait le cidre de ces pommes? Le bedeau peut-être; Marin ne s'en était jamais informé. Les tombes étaient aussi bien sous les pommiers qu'au grand soleil, et la récolte ne faisait de mal à personne, n'est-ce pas?

Au moment où la fillette allait entrer sous le porche béant, une pomme verte tombe sur une pierre avec un bruit qui fait envoler une nuée de petits insectes effrayés.

La jeune fille tressaillit, tourna la tête, et sembla s'apercevoir seulement alors qu'elle n'était pas seule dans le cimetière.

—Monique! dit doucement Marin.

Elle s'arrêta et fit un mouvement indécis vers lui.

—Monique, répéta le jeune homme, viens ici.

—Tu ne peux pas venir, toi, dit-elle, si tu as à me parler?

—Non, viens, toi.

Elle fit une petite moue; ses yeux qui riaient interrogèrent le ciel, puis le porche, puis les tombes voisines, et enfin s'arrêtèrent sur Marin. Elle rougit et fit vers lui deux pas.

—Viens, insista le jeune homme, j'ai quelque chose à te dire.

Elle s'avança, avec une sorte de confusion, les mains toujours nouées sous son tablier; quand elle fut tout près de lui, elle le regarda, et s'arrêta net, comme si elle avait reçu un choc.

Marin avait posé sa main droite sur la balustrade de bois; de sa main gauche il attira la jeune fille vers lui, et tout à coup, se penchant vers elle, il l'embrassa longuement, avec une sorte d'extase. Quand il détacha ses lèvres de celles de Monique, il était tout pâle, elle toute rouge.

—Je ne savais pas que je t'aimais comme cela, dit-il, sans quitter la balustrade. Je l'ai senti tout à l'heure, quand tu es entrée.....

Monique sourit et baissa la tête. Elle le savait depuis longtemps.

Marin la regardait comme s'il ne l'avait jamais vue, et, en effet, telle qu'elle lui apparaissait ce jour-là, il la voyait pour la première fois.

Détachant ses yeux du visage presque enfantin qui lui révélait une vie nouvelle, il regarda la croix où se lisaient le nom et l'âge de Victoire.

—Quel âge as-tu? demanda-t-il.

—Dix-sept ans.

—Comme tu es mignonne!....

—Ou est ce que l'on peut, répondit-elle d'un ton fâché.

—J'aime cela, fit-il avec douceur.

Elle lui sourit. Monique aimait les louanges, et, au village, on n'est une quantité d'être gros et grand, elle ne recueillait guère que des railleries pour sa gracieuse petitesse.

Il la regarda encore, et comme s'il voulait retrouver l'ivresse de ce baiser, le premier qu'il lui eût jamais donné, il se pencha vers elle, mais, se ravisant, il tira son couteau et coupa une branche de roses blanches qui étaient encore en bouton.

—Tiens, dit-il, ce sont des roses de Victoire....

Il hésita, cherchant à formuler sa pensée; mais, habitué à vivre seul, il ne savait pas les belles phrases ni les détails délicats.

—Ce sont les roses de Victoire, répéta Marin, et alors, tu comprends que c'est pour nous marier.

Les yeux de Monique se levèrent vers lui avec une interrogation joyeuse, puis se dérobèrent, car ceux du jeune homme la troublaient.

—Tu veux bien, dis l'insista-t-il voyant qu'elle ne répondait pas.

Il ne pouvait voir son visage, car elle regardait du côté de l'église, mais il vit les petites oreilles devenir toutes rouges.

—Je veux bien, dit-elle à voix basse, je ne saurais si maman voudra.

—Allons lui demander, fit tranquillement Marin, comme s'il s'agissait d'une chose ordinaire de la vie.

Monique avait fait un pas, il la retint par sa manche, et la ramena vers la croix.

—Laisse la place, dit-il en indiquant le nom de sa sœur, je la laisserai après.

Cette fille obéit, pendant qu'il tenait relevé les roses qui auraient pu lui égratigner le visage; il posa ses lèvres à l'endroit où elle avait posé les siennes, puis la regarda avec une émotion profonde. Elle tenait à la main la branche de roses qu'il venait de lui donner; il la reprit, et, d'un geste à la fois chaste et hardi, il l'enfonça dans l'entre-bâillement du fichu, sans même effleurer le corsage de Monique.

—C'est le bouquet de la mariée, dit-il en souriant avec un air de joie indicible. Elle tourna vers lui son joli visage rieur, et il l'embrassa pour la seconde fois.

—Allons, dit-il, donne ta main. Que ta mère le veuille ou non, nous sommes scellés, et c'est pour la vie, à présent, que nous avons baisé la croix de Victoire.

Ils sortirent du petit cimetière en se donnant la main, sous le soleil triomphant, dans la joie de juillet, pendant que les insectes dorés dansaient en bourdonnant autour des roses épanouies.

II

La mère de Monique travaillait assise sur un escabeau de hêtre, dans le rayon jour vers cette porte ouverte.

C'était une grande femme aux traits durs, à l'air sévère; on comprenait, en la voyant, qu'elle n'avait pas plus d'indulgence pour les autres que pour elle-même. La vie ne lui avait pas été clémente; elle avait dû, suivant l'expression populaire, travailler, mais énergique, gagner sa vie de bonne heure, et à peine avait-elle atteint, au premier jour. C'est l'avis des connaisseurs et des artistes : tous reconnaissent qu'il est autre pour le bonheur, beaucoup moins ne les pianos des autres marques.

Maison L. Grunewald.—Cette maison reçoit dans le moment un très vaste assortiment de pianos de tous genres qu'elle vendra à l'occasion des fêtes. A des prix d'une surprenante modicité. La maison Grunewald est trop importante, trop favorablement connue, pour qu'il soit utile de faire la moindre réclame. Il suffira donc dans l'unique but d'attirer le public. Ceux de nos lecteurs qui mettront à profit la circonstance trouveront les meilleures affaires. Il est inutile d'ajouter que le commerce de pianos de seconde main, pour lesquels on n'importe un très grand nombre de pianos Pleyel considérés à juste titre les premiers du monde. Il n'est pas de piano qui conviennent mieux dans un climat aussi changeant que le nôtre, c'est dire de tous ceux qui ont quelque expérience à la fabriquer. Me réputant spécialiste en ce genre de pianos, de même fabricant mais qui sont d'occasion, c'est-à-dire de seconde main, pour faire usage de l'exposition concourse. Ces instruments, il va sans dire, sont en vente à des prix presque nominaux.

CONSULAT DE FRANCE
NOUVELLE-ORLEANS,
Rue Royale, No 92.
AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent ont été adressées à lui adi d'où 2 grands centres industriels de la France, et les principales villes des Etats-Unis.

1°—La maison Vve Alizais-Gin (négociant-armateur-banque en vins, vinaigre, gouvrons en Nord), à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour vins et spiritueux de toutes sortes, ainsi que des exportés de Hollande sous la marque "Genvonne" en petits barils dits seizièmes.

2°—M. M. Adr. Bernard et Cie, négociants à Cognac (Charente), désirent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3°—MM. A. Tillaume & Cie, négociants en vins fins et cognac, rue Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4°—M. Edgar Rignat (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), coupeur-chemisier, déclarant connaître à fond la fabrication de la lingerie, sollicite un correspondant.

5°—M.M. Claris & Gallice, No 24 rue Montesquieu à Lyon, Dépt du Rhône, fabricants d'articles spéciaux et de machines pour l'imprimerie, de plâtre et de typographique, de cacao et sucre pour chocolat au papier, &c, fournisseurs de l'Imprimerie Nationale, des maisons Hachette, Tanchnitz, Lahure, Lemercier, Firmin Didot, des gouvernements Brésilien, Anglais, Belge et Japonais, désirent un représentant pour la vente de leurs produits. Au besoin ils distribuent un dépôt à la Nouvelle-Orléans.

6°—M. Alfred Duret, le Havre (Seine Inférieure), représentant de M.M. Philippe Scherer & Cie à Rio et de M.M. Hollworthy & Ellis, de Santée exportateurs de cafés et épices de Mocha. Alf. Bey & Frères de Rio, négociants en cuirs, désire traiter des affaires de céréales et engrais à la commission contre crédits de banque.

7°—M. Firmin Jullien, fabricant de conserves, de sardines et de conserves alimentaires de toutes sortes, quai de la Gare, à Lorient, (département du Morbihan), voudrait traiter des conditions avec des maisons de commerce pour la vente ou consignation de ses produits.

8°—M. Maurice Dudon, No 14 rue de Vienne, à Paris, courtier agent, pour le commerce des corps gras et graines oléagineuses offre ses services aux maisons qui traitent ces genres d'affaires; il désire aussi se mettre en rapport avec un courtier pour lui envoyer et en reçoit des ordres. M. M. Dudon avoit à son correspondante une circulaire hebdomadaire, détaillée et très-bien faite, sur le commerce des corps gras et dans la mêdicaline.

9°—M. Raoul Bravais, chimiste No 27 rue de Londres, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle de Vernet à Prades, (Ardèche) et de l'anti-microbes Bravais (granules anti-épidémiques du Docteur Amédée Andrieu et du chimiste Raoul Bravais) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10°—M. Louis Duvau aîné, château de Varennes, à Saumur (Maine-et-Loire), offre au public ses vins mousseux dits de Champagne, à des prix variant selon la qualité, savoir deux et trois francs la bouteille.

11°—M. Emile Lenoir, notaire à Bayeux (France) ayant travaillé comme surintendant au Grand Hôtel de la Nouvelle-Orléans, et dans le U. S. Bunting Co., Lowell, Massachusetts, fait savoir de l'emploi en vue qu'à la campagne comme actuellement dans le tissage et le filage des cotons et des laines. Son adresse est 228 rue Tchoupitoulas. M. E. Decandt est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France, No 92 rue Royale, de dix heures A. M. à 3 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884.

Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ABZAC.

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY
OF NEW ORLEANS,
NO. 104 CANAL STREET.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1884, including unearned premiums of the previous year $255,251 26
On fire risks 17,931 68
On marine risks 20,305 94
On river risks 71,240 00
Total premiums $293,488 98
Less unearned premiums 71,240 00
Net earned premiums 31st May, 1884 ..... $222,248 98
Losses paid $105,667 03
On fire risks 6,553 87
On marine risks 6,104 92
On river risks 21,137 18
Taxes and expenses 15,843 99
Reinsurances and returns premiums 21,137 18
Losses $155,306 99
Profits $66,941 99

The company has the following assets:
Real estate $247,045 88
City loans 2,000 00
Bank, railroad and other stocks 63,914 79
Notes secured by mortgage and pledge 162,590 32
Bills receivable 69,964 67
Premium in course of collection 21,926 85
New Orleans Water Works Co. 7,420 00
Stock of Vallette Dry Dock Co. 11,362 50
Louisiana consols 15,626 25
Cash on hand 46,260 68
$848,151 34

The company has paid the usual TEN PER CENT. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1884.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

F. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 16th day of June, 1884.
JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

F. Masspero,	Jno B. Lallande,
M. W. Smith,	J. J. Fernandez,
D. Fatjo,	Paul Fourchy,
Jos. A. Shakspeare,	D. A. Chaffraix,
R. W. Taylor,	Chas. Laffite.

17 juin—

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition :

1.—Une exposition universelle ... sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884.....

6.—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis..... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition.....

8.—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traités avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10.—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

13.—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18.—La classification des objets exposés comprend les grands groupes suivants :

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et sols.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'art.
X. Horticulture.

24.—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout égat, les arts exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage.....

31.—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée gratuitement aux exposants chimiques et autres qui auront des quantités desirées devront faire clairement spécifiées dans les demandes.....

32.—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.....

34.—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38.—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature, ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition.

42.—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44.—Tout les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui prévoient et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé :
E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans :

Art. 8.—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général..... (Il examinerait toutes les questions concernant leurs compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et à la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général leur correspondra donc par directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur-Général aux Commissions étrangères..... Des formes imprimées conformes à ces règlements, seront fournies gratis.....

E. A. BURKE,
Directeur-Général.
Approuvé : ED. RICHARDSON,
Président.

La Nile-Créons, ce 24 mai 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Sur ma demande, la Direction de l'Exposition Universelle a bien voulu consentir à prendre 50 abonnements de six mois à l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans et 50 au "Messager Franco-Américain" de New-York.

Les deux journaux seront servis aux adresses qui suivent, afin de répandre dans le public Français tous les renseignements de nature à faire apprécier au gouvernement de la République, ainsi qu'à nos industriels, l'importance et le but de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Liste des destinataires.

MM. les Président et des Chambres de Commerce de Paris, le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Cette, Lyon, St. Etienne, Roubaix, Cerarm, Lille, Reims, Epernay, Louviers, Arras, Bayonne, Besançon Brest, Caen, Cherbourg, Clermont Ferrand, Cognac, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbeuf, Epinal, Fécamp, Montpellier, La Rochelle, Sedan, Toulouse, Perigueux, Alger, Constantine, Philippeville.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux de Paris—Le XIXe Siècle, l'Economie Français, La France, Le National, Le Pays, Le Petit Journal, Le Siècle, Le Soir, Le Voltaire, Le Journal des Chambres de Commerce, Le Gaulois.

N.B.—L'Abeille échange déjà avec Le Journal du Havre, Le Figaro, La Gazette de France, La Liberté, La République Française et Le Temps.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux des Départements—La Gazette de Midi, Le Télégraphe, L'Echo de a Charente, La Gironde, La Guyenne, Le Courrier de la Gironde, Le Courrier du Gard, Le Progrès de la Seine, Le Salut Public, Le Petit Lyonnais, Le Perigord, Le Journal de Rouen, La Plume de la Loire, L'Union Bretonne, Le Mercure, L'Indicateur des Consulats au Département des Affaires Etrangères.

Bilot—Directeur Politique aux Affaires Etrangères.

Renard—Chef du bureau des renseignements commerciaux au Ministère du Commerce.

M. Victer—Directeur de la Chambre des Exportateurs de Paris.

Desmoulins—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Jobet Duval—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Clamageran—Sénateur.

Cordier—Sénateur.

Paul Bert — Député.
Henri Chavoir
Clemenceau
Mgr Freppel
Tony Revillon
Rouvier
Baron de Soubeyran
Spuller
Wilson
Félix Faure, Député, Sous Secrétaire d'Etat des Colonies.

A. Cauhert, Comte A. d'Abzac, Jacques Meyer, Ordonneau A. Pascal, Charles Dal Donon, Général Victor Lagrange, Dr Molinari, Commandant Courrejolles.

La Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

Exposition Universelle de la Nile-Orléans.

Comité du 2me Groupe.

Horticulture.

Nouvelle-Orléans, 29 juillet 1884.

M. le Vicomte Paul d'Abzac, Consul Général, Commissaire de la République Française.

Pour l'Exposition Universelle de la Nile-Orléans.

Monsieur le Consul Général,

Le but du comité est de fournir aux jardiniers instruits et pratiques qui auraient l'intention de se rendre en Louisiane des renseignements exacts sur la fertilité de son sol, et la salubrité de son climat de leur faire connaître les plantes que nous avons et les plantes qu'il serait avantageux de introduire [illegible] voir introduites.

Nous sommes convaincus qu'avec de l'intelligence et les capitaux nécessaires pour cultiver sur une grande échelle des plantes légumineuses et des plantes potagères, ils trouveront en Louisiane une [illegible] bien être et de fortune qu'ils peuvent désirer.

Mais avant de les engager à venir exploiter les richesses de notre sol il est de notre devoir de les prémunir contre certains préjugés qui ont toujours représenté le climat de la Louisiane comme insalubre et peu [illegible], et de les travailleurs leur étant sûr de trouver une mort certaine. Nous protestons contre une pareille erreur depuis trop longtemps fatale aux progrès et à la prospérité de cet Etat.

A cet exagérations mensongères et à ces calomnies mises en circulation, nous opposons les conditions climatériques, plus opposées les conditions officielles de tous les recensements faits par l'ordre du gouvernement des Etats-Unis, qui placent la Louisiane au premier rang pour son vieil ards centenaires, prouvant aussi combien son climat est favorable au développement de la race humaine.

L'Etat de la Louisiane est situé au sud-ouest des Etats Unis de l'Amérique du Nord, entre les parallèles 28.50' et 33.[illegible] de latitude nord entre les méridiens 88° 40' et 94° 10' ouest de Greenwich.

Il contient 26 000 000 d'acres de terre. Des rivières navigables des bayous et de grands lacs occupent une surface [illegible] d'acres.

Il est vrai que les [illegible] de l'immense étendue, une humidité et marécageuses, mais cette erreur se dissipe bien vite. Le voyageur qui la parcourt dans toute son étendue est agréablement surpris d'y trouver une grande variété de sols, un climat sain, des sites intéressantes et des produits abondans.

En été la température de la Louisiane est plus agréable et plus propice que celle des Etats du Nord et de l'Ouest. Si la période de chaleur de ces Etats est moins longue qu'en Louisiane, l'intensité en est plus marquée, par la simple raison que l'été étant plus court dans ces Etats, le soleil y a plus grande somme d'intensité était indispensable pour assurer aux récoltes un développement rapide et une maturité complète. Aussi, il est plus chaud à Madison, dans le Wisconsin, dans les trois mois de l'été qu'à la Nouvelle Orléans pendant ces mêmes mois.

Nous se prononcons au travail du Dr Joseph Jones, de la Nouvelle Orléans, les tableaux climatériques pour la température mensuelle de la Nouvelle Orléans pendant une période de 42 ans, s'étendant de 1829 à 1881.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
Moyenne de la plus basse	50.30	53.20	58.02	64.33	69.40	75.00	81.34	83.23	70.58	70.26	62.20	55.43
Moyenne la plus élevée	69.28	69.48	74.26	80.29	85.44	90.26	91.29	93.06	90.48	90.26	82.62	74.23
Moyenne générale	59.79	61.34	66.14	72.31	77.42	82.63	86.32	88.15	80.53	80.26	72.41	64.83
Moyenne extrême	39.0	42.0	48.0	54.0	60.0	66.0	71.0	73.0	57.0	57.0	51.0	44.0

L'aborne volume d'eau qui l'environne de tous côtés, qui couvre ses siècle de entretient dans son atmosphère une humidité constante, et [illegible] les extrêmes de froid et de chaleur qui naître ailleurs. Le climat qu'elle [illegible] est donc le climat le plus favorable au développement de la race humaine.

L'Etat de la Louisiane est situé au sud-ouest des Etats Unis de l'Amérique du Nord, entre les parallèles 28.50' et 33.[illegible] de latitude nord entre les méridiens 88° 40' et 94° 10' ouest de Greenwich.

Il contient 26 000 000 d'acres de terre. Des rivières navigables des bayous et de grands lacs occupent une surface [illegible] d'acres.

Il est vrai que les [illegible] de l'immense étendue, une humidité et marécageuses, mais cette erreur se dissipe bien vite. Le voyageur qui la parcourt dans toute son étendue est agréablement surpris d'y trouver une grande variété de sols, un climat sain, des sites intéressantes et des produits abondans.

En été la température de la Louisiane est plus agréable et plus propice que celle des Etats du Nord et de l'Ouest. Si la période de chaleur de ces Etats est moins longue qu'en Louisiane, l'intensité en est plus marquée, par la simple raison que l'été étant plus court dans ces Etats, le soleil y a plus grande somme d'intensité était indispensable pour assurer aux récoltes un développement rapide et une maturité complète. Aussi, il est plus chaud à Madison, dans le Wisconsin, dans les trois mois de l'été qu'à la Nouvelle Orléans pendant ces mêmes mois.

Nous se prononcons au travail du Dr Joseph Jones, de la Nouvelle Orléans, les tableaux climatériques pour la température mensuelle de la Nouvelle Orléans pendant une période de 42 ans, s'étendant de 1829 à 1881.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
Moyenne de la plus basse	50.30	53.20	58.02	64.33	69.40	75.00	81.34	83.23	70.58	70.26	62.20	55.43
Moyenne la plus élevée	69.28	69.48	74.26	80.29	85.44	90.26	91.29	93.06	90.48	90.26	82.62	74.23
Moyenne générale	59.79	61.34	66.14	72.31	77.42	82.63	86.32	88.15	80.53	80.26	72.41	64.83
Moyenne extrême	39.0	42.0	48.0	54.0	60.0	66.0	71.0	73.0	57.0	57.0	51.0	44.0

Printemps — Automne — Hiver — Etés

Moyenne annuelle 69.48

Moyenne annuelle, 74.70 pouces

Les [illegible] des armées de chenilles qui dévorent les feuilles de la vigne, et laissent le raisin exposé au soleil qui le dessèche.

Un raisin passable et bien accepté par la consommation, murissant du 10 au 15 min. est déjà cultivé, et rapporte de 40 à 50 cts à 2 francs 50 centimes la livre prise sur le treille du cultivateur.

La paroisse St Tammany est spécialement recommandée au cultivateur français parce qu'elle n'est pas éloignée de la Nouvelle-Orléans, que son climat est sec sans aucun [illegible], que la fièvre jaune ne l'a jamais visitée, même pendant les épidémies.

On peut obtenir du gouvernement des lots de terres vierges de 160 arpents par famille à la seule condition d'y habiter et de les cultiver pendant 5 ans, après lesquels le gouvernement fournit un titre complet.

Des mêmes terres peuvent être achetées du gouvernement à raison de $1.25 (6 fr. ou 25 centimes l'acre. Pour les terres défrichées le prix est de 1 à 5 dollars (5 à 25 francs l'arpent).

Respectueusement soumis

DR. CHARLES C. TURPIN,
Président du Comité.
DR. GUSTAVE DEVRON,
Rapporteur.

Comité du 2me Groupe.

Horticulture.

Nouvelle-Orléans, 29 juillet 1874.

M. le Vicomte Paul d'Abzac, Consul Général, Commissaire de la République Française, à la Nile-Orléans.

M. le Consul Général,

Désirant de voir la France dignement représentée à l'Exposition Universelle de la Nile-Orléans dans la section d'horticulture, le comité prie M. le Vicomte Paul d'Abzac, Consul Général, Commissaire de la République Française à l'Exposition de la Nouvelle-Orléans, de vouloir bien demander au gouvernement :

1° D'organiser un comité officiel de patronage à Paris.

2° Les faire parvenir à la Nouvelle-Orléans une exposition gouvernementale.

3° De fournir un transport de l'Exposition et remuer en France [illegible] d'abord un jardin des plantes et de la société d'acclimatation à se faire reporter par une commission.

4° De décorer le [illegible] distingué de M. Alphand, directeur des serres de la ville de Paris, et de M. le directeur du jardin d'acclimatation d'Alger, et les engager à exposer quelques uns de leurs magnifiques produits qui se manqueront pas d'obtenir tous les succès qu'ils méritent.

Respectueusement soumis.

DR. CHARLES C. TURPIN,
Président du Comité.
DR. GUSTAVE DEVRON,
Rapporteur.

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Comité Consultatif du 6ème Groupe.

Arts Industriels.

RAPPORT—A M. le Vicomte Paul d'Abzac, Consul Général, Commissaire de République Française à l'Exposition Universelle de la Nouvelle Orléans.

Machines Hydrauliques.

Dans la Basse Louisiane que nous habitons, le sujet le plus intéressant est la [illegible] à la richesse du pays c'est d'abord la protection des terres contre les inondations, puis le desséchement de ces terres pour la culture.

Nous n'avons pas ici, à nous occuper de la construction des levées, une commission d'ingénieurs nommée par le Gouvernement, et ceux de l'Etat sont maintenant chargés de diriger ce travail immense, mais l'expérience de la savoir des ingénieurs [illegible] et [illegible] sont [illegible] très-coûteux sous la pression énorme d'un fleuve d'un kilomètre de largeur, et cannent des désastres affreux; une rupture de levée coûte souvent le pays à une centaine de milles de la. Pour se défendre contre ces inondations, les plantes [illegible] [illegible] leur signe de fond, qui s'étendent sur les deux côtés et souvent relèvent nous aux levées du fleuve, s'étendent jusqu'au village [illegible] par [illegible] [illegible] fleuve tout le long de son parcours.

Il en résulte naturellement une étude sur les terrains d'alluvion. Avant que l'Européen n'habitât ces bords du Mississippi ce fleuve s'étendait sur ses bords tous les ans, [illegible] du printemps et [illegible] jusqu'à avant les moissons. Le [illegible] dans la mer en formant le fond [illegible] [illegible